

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 décembre 2023, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Normand Poulin
Fabien Lacorre
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est (sont) également présent (s) :

Le directeur général et greffier-trésorier, Patrick Lachance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
 - 4.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration relative aux apparentées et aux opérations interentités pour l'année 2024 des membres du Conseil municipal et de certains gestionnaires.
 - 4.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024.
 - 4.4 Mandat à la MRC des Etchemins - Arrérages de taxes municipales et autres tarifications.
 - 4.5 Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2024.
 - 4.6 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 223-2023 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2024.
 - 4.7 Adjudication du contrat pour la fourniture d'articles de bureau et de papeterie - Année 2024.
 - 4.8 Avis de motion - Règlement sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024.
 - 4.9 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 227-2023 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024.
 - 4.10 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 002 000 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2023.

- 4.11 Adjudication - Émission par obligations au montant de 2 002 000 \$ - Financement des règlements d'emprunts numéros 125-2012, 180-2018, 205-2021, 217-2022, 220-2023 et 224-2023.
- 4.12 Annulation d'affectation d'excédent de fonctionnement prévue lors des prévisions budgétaires annuelles pour l'année 2023.
- 4.13 Annulation d'une affectation de l'excédent affecté - Aide au développement économique prévue lors des prévisions budgétaires annuelles pour l'année 2023.
- 4.14 Réalisation complète de l'objet du règlement d'emprunt numéro 217-2022 (annulation du solde résiduaire dans une même résolution).
- 4.15 Financement pour une partie des travaux d'infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égout pour l'ajout de deux (2) rues supplémentaires dans le Parc Industriel (phase 1) du règlement numéro 220-2023.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le « Programme aide à la voirie locale - Volet - Accélération » pour la réfection de deux (2) ponceaux dans le 5^e Rang et le 14^e Rang et des travaux de surfacage dans le 14^e Rang - Dossier YVG92892.
- 5.2 Acceptation de l'offre de services animaliers de l'Escouade Canine MRC 2017 - Année 2024.
- 5.3 Adjudication du contrat pour les services des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2024.
- 5.4 Autorisation d'un emprunt au montant de 72 006,91 \$ à son fonds de roulement pour l'acquisition d'un véhicule neuf 2023 Chevrolet avec cabine multiplace (camion 4 X 4) pour le service incendie pour une période de cinq (5) ans.
- 5.5 Acceptation de l'odonyme « Impasse des Renards » pour la rue sans issue connue présentement sous le nom de « Traverse du 8^e-au-10^e-Rang » et demande d'officialisation adressée à la Commission de toponymie du Québec.
- 5.6 Adoption du Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales dans le cadre du fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU).
- 5.7 Réparation importante de la déneigeuse Western Star 2013.

6. DOSSIER(S)- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de novembre 2023 et du rapport comparatif.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés.
- 7.2 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2024".
- 7.3 Confirmation et acceptation - Engagement de la responsable du camp de jour - Saison 2024.
- 7.4 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
- 7.5 Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
- 7.6 Adjudication du contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin et autorisation de signature.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
10. Lecture de la correspondance.
11. Affaires nouvelles :
 - 11.1 Souscription(s) diverse(s) :
 - a) Demande de commandite de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins pour la soirée disco patin du jeudi 7 décembre 2023 à l'aréna municipal au profit de l'Essentiel des Etchemins.
12. Période d'intervention des membres du conseil.
13. Période de question des citoyens.
14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».

273-12-2023

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**

274-12-2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance 7 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

275-12-2023

4.1

CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 5 décembre 2023, le dépôt auprès du directeur général et greffier-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, de la conseillère Joan Gagnon et des conseillers Guyda Deblois, Fabien Lacorre, Sébastien Ouellet et Yannick Dion.

Adoptée à l'unanimité.

276-12-2023
4.2

CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION RELATIVE AUX APPARENTÉES ET AUX OPÉRATIONS INTERENTITÉS POUR L'ANNÉE 2024 DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE CERTAINS GESTIONNAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 5 décembre 2023, le dépôt auprès du directeur général et greffier-trésorier des formulaires de déclaration relative aux apparentées et aux opérations interentités des membres du Conseil municipal et certains gestionnaires, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, de la conseillère Joan Gagnon et des conseillers Guyda Deblois, Normand Poulin, Fabien Lacorre, Sébastien Ouellet, Yannick Dion, de Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers et Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

277-12-2023
4.3

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024 tel que préparé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

278-12-2023
4.4

MANDAT À LA MRC DES ETCHEMINS - ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES ET AUTRES TARIFICATIONS

Considérant que des arrérages de taxes municipales pour l'année 2023 sont dus par certains contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que des avis de rappel de même qu'une mise en demeure furent expédiés aux contrevenants;

Considérant que, conformément aux articles 511 et 512 de la Loi sur les Cités et villes, une liste des citoyens ayant des arrérages de taxes a été déposée au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la municipalité mandate la MRC des Etchemins d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de mettre en vente pour taxes impayées (13) immeubles correspondant aux numéros matricules et de lots suivants :

Matricule	Numéro lot
- 0439-85-8460	3 602 328

- 0539-95-9296	6 191 199
- 0639-05-0197	6 191 200
- 0639-05-0796	6 191 201
- 0639-05-1495	6 191 202
- 0639-05-2294	6 191 203
- 1036-63-5187	3 603 160
- 0439-96-4601	3 602 340
- 0539-76-1576	3 602 568, 3 602 567
- 0641-05-0336	6 400 835
- 0737-82-4251	3 602 876
- 0936-69-2053	3 603 029
- 0937-40-3286	3 603 015

QU'au moment de la mise en vente, M. Camil Turmel, maire ou M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à l'immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Fabien Lacorre, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance subséquente de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2024.

Fabien Lacorre, conseiller

4.6 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2023 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Fabien Lacorre, le projet de règlement numéro 223-2023 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2024 qui sera adopté à une séance subséquente.

279-12-2023
4.7

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURES D'ARTICLES DE BUREAU ET DE PAPETERIE - ANNÉE 2024

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de deux (2) papeteries afin de recevoir des offres pour la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour l'année 2024;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 23 novembre 2023;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, la directrice des services administratifs et financiers a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

SOUSSIONNAIRE ET LOCALITÉ	MONTANT (taxes incluses)
Équipement de bureau Demers inc. Saint-Georges	4 612,36 \$

Considérant que la directrice des services administratifs et financiers recommande l'adjudication du contrat à l'entreprise « Équipement de bureau Demers inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE le contrat pour la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour l'année 2024 soit adjugé au soumissionnaire « Équipement de bureau Demers inc. », conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

QUE tous les coûts de livraison sont inclus dans la soumission;

QUE ces prix sont valides jusqu'au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

4.8 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Yannick Dion, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance subséquente de ce Conseil, l'adoption d'un règlement sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024.

Yannick Dion, conseiller

4.9 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-
2023 SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE
2024**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Yannick Dion, le projet du règlement numéro 227-2023 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024.

280-12-2023
4.10 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE
PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS
AU MONTANT DE 2 002 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 DÉCEMBRE 2023**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 002 000 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
125-2012	86 400 \$
180-2018	157 800 \$
180-2018	163 600 \$
205-2021	330 000 \$
217-2022	654 945 \$
220-2023	274 300 \$
224-2023	334 955 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 125-2012, 180-2018, 205-2021, 217-2022, 220-2023 et 224-2023, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin avait le 11 décembre 2023, un emprunt au montant de 407 800 \$, sur un emprunt original de 511 400 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 125-2012 et 180-2018;

Attendu que, en date du 11 décembre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 15 décembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 125-2012 et 180-2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 décembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES ETCHEMINS
1568-R, ROUTE 277
LAC-ETCHEMIN, QC
G0R 1S0

8. QUE les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité de Lac-Etchemin, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 125-2012, 180-2018, 205-2021, 217-2022, 220-2023 et 224-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 15 décembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 125-2012 et 180-2018, soit prolongé de 4 jours.

Adoptée à l'unanimité.

281-12-2023
4.11

ADJUDICATION - ÉMISSION PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 002 000 \$ - FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 125-2012, 180-2018, 205-2021, 217-2022, 220-2023 ET 224-2023

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	5 décembre 2023	Nombre de soumissions :	6
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 décembre 2023
Montant :	2 002 000 \$		

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 125-2012, 180-2018, 205-2021, 217-2022, 220-2023 et 224-2023, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 décembre 2023, au montant de 2 002 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

114 000 \$	4,90000 %	2024
120 000 \$	4,55000 %	2025
127 000 \$	4,35000 %	2026
134 000 \$	4,30000 %	2027
1 507 000 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,54800

Coût réel : 4,68968 %

2 - BMO NESBITT BURNS INC.

114 000 \$	5,00000 %	2024
120 000 \$	5,00000 %	2025
127 000 \$	5,00000 %	2026
134 000 \$	5,00000 %	2027
1 507 000 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,69200

Coût réel : 4,69734 %

3 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

114 000 \$	5,00000 %	2024
120 000 \$	4,50000 %	2025
127 000 \$	4,50000 %	2026
134 000 \$	4,50000 %	2027
1 507 000 \$	4,50000 %	2028

Prix : 99,24000

Coût réel : 4,70167 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

114 000 \$	5,05000 %	2024
120 000 \$	4,75000 %	2025
127 000 \$	4,65000 %	2026
134 000 \$	4,50000 %	2027
1 507 000 \$	4,60000 %	2028

Prix : 99,59259

Coût réel : 4,71111 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

114 000 \$	4,90000 %	2024
120 000 \$	4,60000 %	2025
127 000 \$	4,35000 %	2026
134 000 \$	4,35000 %	2027
1 507 000 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,39900

Coût réel : 4,73281 %

6 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

114 000 \$	4,95000 %	2024
120 000 \$	4,60000 %	2025
127 000 \$	4,45000 %	2026
134 000 \$	4,35000 %	2027
1 507 000 \$	4,40000 %	2028

Prix : 98,69452

Coût réel : 4,74741 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 002 000 \$ de la Municipalité de Lac-Etchemin soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité.

282-12-2023
4.12

ANNULATION D'AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT PRÉVUE LORS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que la municipalité avait prévu une affectation d'excédent de fonctionnement de 205 000 \$ lors de l'adoption des prévisions budgétaires annuelles de l'année 2023;

Considérant qu'au cours de l'exercice financier 2023, la municipalité a perçu des revenus de taxes et de services rendus supplémentaires de même que des charges inférieures que ceux initialement prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE soit annulée l'affectation d'excédent de fonctionnement prévue de 205 000 \$ dont le paiement a été effectué à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

283-12-2023
4.13

ANNULATION D'UNE AFFECTATION DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ - AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PRÉVUE LORS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que la municipalité avait prévu une affectation de l'excédent affecté - Aide au développement économique de 79 500 \$ lors de l'adoption des prévisions budgétaires annuelles de l'année 2023;

Considérant qu'au cours de l'exercice financier 2023, la municipalité a perçu des revenus de taxes supplémentaires que ceux initialement prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE soit annulée l'affectation de l'excédent affectée prévue de 75 000 \$ dont le paiement a été effectué à même le fonds général pour les montants excédentaires engagés en aide au développement économique selon la Politique d'aide et de développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 217-2022 (ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DANS UNE
MÊME RÉOLUTION)**

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Le protocole d'entente ci-joint est réputé faire partie intégrante du règlement correspondant identifié à l'annexe;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

SUPPLÉMENTAIRES DANS LE PARC INDUSTRIEL (PHASE 1) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2023

Considérant que la municipalité a réalisé une partie des travaux d'infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égout pour l'ajout de deux (2) rues supplémentaires dans le Parc Industriel (phase 1) du règlement numéro 220-2023;

Considérant qu'une partie des travaux a été financé à long terme pour un montant de 274 300 \$;

Considérant que les autres sources de financement réelles de ces travaux doivent être identifiées et mises à jour selon le coût des travaux réalisés en partie suite de la 1^{re} demande de financement à long terme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la municipalité a reçu la confirmation de la MRC des Etchemins dans le cadre du Plan de relance pour l'octroi d'une aide financière au montant de 75 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;

QUE la municipalité emprunte un montant de 256 000 \$ à son fonds de roulement pour le financement d'une partie de ces travaux sur une période de sept (7) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé le 1^{er} mai de chaque année à compter de 2024 jusqu'à 2029 inclusivement à raison de 40 000 \$ par année et d'un montant de 16 000 \$ pour 2030;

QUE la municipalité finance le solde des travaux réalisés en partie par son fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

286-12-2023
5.1

RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - ACCÉLÉRATION" POUR LA RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX DANS LE 5^E RANG ET LE 14^E RANG ET DES TRAVAUX DE SURFAÇAGE DANS LE 14^E RANG - DOSSIER YVG92892

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 15 novembre 2022 au 4 novembre 2023;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensés (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de surfacage mécanisé et de rechargement granulaire;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

287-12-2023
5.2

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES ANIMALIERS DE L'ESCOUADE
CANINE MRC 2017 - ANNÉE 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre de services animaliers de l'Escouade Canine MRC 2017, ceci en référence à l'offre de service transmise à la Municipalité de Lac-Etchemin le 14 novembre 2023, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Lachance, soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

288-12-2023
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES DES ANALYSES DE
L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2024**

Considérant que la municipalité a reçu depuis 2021 un bon service de la firme « Eurofins Environex » en ce qui a trait aux analyses de l'eau potable et des eaux usées et que le contrat peut être donné de gré à gré;

Considérant que le dernier contrat octroyé viendra à échéance le 31 décembre prochain;

Considérant que la firme « Eurofins Environex » a déposé une nouvelle proposition décrite dans le tableau ci-bas;

EAU POTABLE (3 RÉSEAUX)

NO	DESCRIPTION	Quantité annuelle approx.	Eurofins Environex		Quantité annuelle approx.	Eurofins Environex		Variation prix unitaire
			Québec			Québec		
			Prix unitaire actuel	Total		Prix unitaire proposé	Total	
1	Coliformes totaux	168	9.90 \$	1 663.20 \$	168	22.00 \$	3 696.00 \$	122%
2	Bactéries atypiques	168	avec colif. totaux	0.00 \$	168	avec colif. totaux	0.00 \$	0%
3	E.Coli (dénombrement)	168	9.90 \$	1 663.20 \$	168	16.50 \$	2 772.00 \$	67%
4	E.Coli (Pres/Abs)	168	9.90 \$	1 663.20 \$	0	23.00 \$	3 864.00 \$	132%
5	Coliformes fécaux	184	16.20 \$	2 980.80 \$	0	17.50 \$	3 220.00 \$	8%
6	E.Coli - eau brute	12	9.90 \$	118.80 \$	12	16.50 \$	198.00 \$	67%
8	Turbidité	36	12.60 \$	453.60 \$	36	14.00 \$	504.00 \$	11%
9	Bromates	4	101.30 \$	405.20 \$	4	110.00 \$	440.00 \$	9%
10	THM	4	54.00 \$	216.00 \$	4	58.50 \$	234.00 \$	8%
11	Plomb et cuivre	8	38.70 \$	309.60 \$	8	42.00 \$	336.00 \$	9%
12	Nitrates et nitrites	9	19.80 \$	178.20 \$	9	22.00 \$	198.00 \$	11%

13	Physico-chimiques (couleur vrai (22), dureté totale (15), alcalinité (23), ph (11))	1	72.20 \$	72.20 \$	1	71.00 \$	71.00 \$	-2%
14	Physico-chimie inorganique non ozonée	3	135.00 \$	405.00 \$	3	145.50 \$	436.50 \$	8%
EAU BRUTE								
15	E.Coli	24	9.90 \$	237.60 \$	24	16.50 \$	396.00 \$	67%
16	Entérocoques	12	14.90 \$	178.80 \$	12	16.50 \$	198.00 \$	11%
17	Phosphore trace	6	41.00 \$	246.00 \$	6	45.00 \$	270.00 \$	10%
18	Coliformes totaux	12	9.90 \$	118.80 \$	12	22.00 \$	264.00 \$	122%
19	Bactéries atypiques	12	avec colif. totaux	0.00 \$	12	avec colif. totaux	0.00 \$	0%
				10 910.20 \$			17 097.50 \$	57%
EAUX USÉES (3 RÉSEAUX)								
NO	DESCRIPTION	Quantité annuelle approx.	Eurofins Environex Québec		Quantité annuelle approx.	Eurofins Environex Québec		Quantité annuelle approx.
			Prix unitaire	Total		Prix unitaire	Total	
20	Coliformes fécaux	28	16.20 \$	453.60 \$	32	17.50 \$	490.00 \$	8%
21	Entéroques	12	18.00 \$	216.00 \$	0	16.50 \$	198.00 \$	-8%
22	DBO5 Affluent (30)	84	19.80 \$	1 663.20 \$	84	22.00 \$	1 848.00 \$	11%
23	DBO5 Effluent (54)							
24	DCO Affluent (30)	84	19.80 \$	1 663.20 \$	84	22.00 \$	1 848.00 \$	11%
25	DCO Effluent (54)							
26	MES Affluent (30)	84	14.90 \$	1 251.60 \$	84	16.00 \$	1 344.00 \$	7%
27	MES Effluent (54)							
28	Azone ammoniacal	54	19.80 \$	1 069.20 \$	54	22.00 \$	1 188.00 \$	11%
29	pH	54	10.00 \$	540.00 \$	54	11.00 \$	594.00 \$	10%
30	Phosphore total	49	19.40 \$	950.60 \$	49	22.00 \$	1 078.00 \$	13%
31	Daphnie	4	158.00 \$	632.00 \$	4	325.00 \$	1 300.00 \$	106%
32	Truite (96 h sans ajustement de PH et à concentration unique)	4	222.30 \$	889.20 \$	4	350.00 \$	1 400.00 \$	57%
				9 328.60 \$			11 288.00 \$	21%
	Transport des échantillons d'eau	52	25.00 \$	1 300.00 \$	52	35.00 \$	1 820.00 \$	40%
	Sous-total de la soumission annuelle (avant taxes) :			21 538.80 \$			30 205.50 \$	40%
	TPS :			1 076.94 \$			1 510.28 \$	Variation globale prix et quantités
	TVQ :			2 148.50 \$			3 013.00 \$	
	Total de la soumission annuelle (avec taxes) :			24 764.24 \$			34 728.77 \$	

Considérant que le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour les services des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2024, selon la soumission proposée le 9 novembre 2023, à la firme « Eurofins Environex »;

Considérant que la firme « Eurofins Environex » s'engage à fournir tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat; soit la preuve d'assurances, l'avis de cotisation en vigueur de la CNESST, l'attestation de Revenu Québec ainsi que le formulaire de l'annexe B dûment signé de la Politique de gestion contractuelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie de gré à gré à la firme « Eurofins Environex » le contrat pour les services des analyses d'eau potable et des eaux usées conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission en date du 9 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

289-12-2023
5.4

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 72 006,91 \$ À SON FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF 2023 CHEVROLET AVEC CABINE MULTIPLACE (CAMION 4 X 4) POUR LE SERVICE INCENDIE POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule neuf 2023 Chevrolet avec cabine multiplace (camion 4 X 4) pour le service incendie;

Considérant que des dépenses au montant de 4 707,95 \$ ont été ajoutées au montant de 67 298,96 \$ d'achat du véhicule neuf pour l'achat et l'installation de matériel d'éclairage et de signalisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité emprunte le montant net de 72 006,91 \$ à son fonds de roulement pour l'acquisition d'un véhicule neuf 2023 Chevrolet avec cabine multiplace (camion 4 X 4) avec équipement pour le service incendie pour une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit payable le 1^{er} mai de chaque année à compter de 2024 jusqu'à 2028 inclusivement à raison de 14 401,38 \$ pour 2024 à 2027 et 14 401,39 \$ pour 2028;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 234-10-2023 pour le montant emprunté à son fonds de roulement de 66 157,54 \$ et à rembourser.

Adoptée à l'unanimité.

290-12-2023
5.5

ACCEPTATION DE L'ODONYME « IMPASSE DES RENARDS » POUR LA RUE SANS ISSUE CONNUE PRÉSENTEMENT SOUS LE NOM DE « TRAVERSE DU 8^E-AU-10^E-RANG » ET DEMANDE D'OFFICIALISATION ADRESSÉE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la lettre de Mme Gervaise Bouffard afin de changer la désignation de sa rue cul-de-sac (rue publique) qui est connue présentement sous le nom de « Traverse du 8^e-au-10^e-Rang » en raison d'une confusion d'adresse avec une autre route dans une municipalité voisine qui porte un nom similaire;

Considérant que les 3 autres résidents et/ou propriétaires concernés sont en accord avec cette demande;

Considérant que la municipalité est effectivement d'accord que le nom actuel n'est pas adéquat et adapté à ce type de rue et par conséquent consent à changer cet toponyme;

Considérant que le nom proposé « Impasse des Renards » conviendrait bien à ladite rue;

Considérant que ce nom a été choisi en raison que le terme « impasse » désigne un tronçon cul-de-sac, ce qui est le cas pour ce tronçon et que le terme « des Renards » prend son origine à l'effet qu'à cet endroit a longtemps été réputé pour avoir abrité une famille de renards. De plus, aucune autre rue dans le secteur n'a une sonorité du même genre;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin désire revoir le nom de ce tronçon et lui attribuer le nom de « Impasse des Renards » comme dénomination et demande à la Commission de toponymie du Québec l'officialisation de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

291-12-2023
5.6

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LA RECHERCHE ET
L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX
DE COLLECTE D'EAUX USÉES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU FONDS
POUR L'INFRASTRUCTURE D'EAU (FIMEAU)**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de Lac-Etchemin;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

292-12-2023
5.7

RÉPARATION IMPORTANTE DE LA DÉNEIGEUSE WESTERN STAR 2013

Considérant qu'un bris majeur est survenu sur le moteur de la déneigeuse Western Star 2013 de la municipalité et que la réparation de celle-ci devait être effectuée rapidement afin d'être en mesure de procéder au déneigement des voies publiques;

Considérant que le règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire adopté le 2 octobre 2018 prévoit les modalités générales du contrôle et du suivi budgétaires lorsque les crédits disponibles sont insuffisants;

Considérant que la municipalité a perçu des revenus de taxes et de services rendus supplémentaires de même que des charges inférieures que ceux initialement prévus;

Considérant que la municipalité a fait appel aux services de Diesel Performance JA pour avoir un coût estimé pour la réparation du moteur et qu'il était possible pour celui-ci de procéder rapidement à la réalisation de l'estimé et des travaux de réparation qui sont de 33 602,72 \$ taxes incluses;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin mandate Diesel Performance JA de procéder à la réparation urgente du moteur du camion pour un montant estimé à 33 602,72 \$ taxes incluses, montant payé à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023 ET DU RAPPORT COMPARATIF**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de novembre 2023 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

293-12-2023
7.1 **CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés ainsi que la durée de leur mandat :

Membre d'office :

M. Guyda Deblois, RQFA et conseiller municipal;
(Il agit comme président du comité)

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Il agit comme personne-ressource et secrétaire)

Représentants de la population :

Siège no. 1	Mme Élisabeth Larouche	(décembre 2023 à novembre 2025);
Siège no. 2	Mme Anne Leblond-Fortin	(décembre 2023 à novembre 2024);
Siège no. 3	Mme Germaine Lessard	(décembre 2023 à novembre 2025);
Siège no. 4	Mme Sabrina Lamontagne	(décembre 2023 à novembre 2024);
Siège no. 5	M. Florent Pelletier	(décembre 2023 à novembre 2025).

Adoptée à l'unanimité.

294-12-2023
7.2 **AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2024"**

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2024 incluant l'accessibilité au service de garde pour tous;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que nous sommes désormais certifiés par l'Association des camps du Québec;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2024";

Considérant que la municipalité aura la responsabilité de l'entretien et de l'opération de la station de lavage de l'Association nautique pour l'été 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2024" afin de permettre l'engagement de deux (2) animateurs de camp de jour et de deux (2) animateurs de camp de jour - service de garde et d'un (1) poste d'étudiant pour l'opération de la station de lavage de l'Association nautique pour l'été 2024;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

295-12-2023
7.3

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - ENGAGEMENT DE LA RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR - SAISON 2024

Considérant que la responsable de l'été 2023 a connu une belle saison;

Considérant qu'elle a été une bonne coordonnatrice pour son équipe d'animatrices;

Considérant que suite à son évaluation, le responsable de l'animation loisirs recommande de reconduire la responsable du camp de jour de l'été 2023 pour la saison 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'embauche de Mme Raphaëlle Roy comme responsable du camp de jour pour la saison 2024.

Adoptée à l'unanimité.

296-12-2023
7.4

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise la présentation du projet de réfection de la dalle de béton à l'aréna municipal au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin désigne M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

297-12-2023
7.5

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET D'APPUYER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin appuie le projet de l'Oeuvre des terrains de jeux Ste-Germaine Station pour l'aménagement de terrains de pickleball et de basketball afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à conclure une entente de service avec l'Oeuvre des terrains de jeux Ste-Germaine Station pour l'aménagement de terrains de pickleball et de basketball afin que ces derniers soient accessibles à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité.

298-12-2023
7.6

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA DE LAC-ETCHEMIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire a publié un appel à la population dans les journaux et sur la plateforme Facebook pour recruter des gens intéressés à opérer le restaurant de l'aréna;

Considérant qu'une rencontre avec une (1) personne d'expérience et intéressée à relever le défi assurera le service pour le reste de la saison 2023-2024;

Considérant que le nouveau locateur est prêt à débiter les opérations au mois de décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin à Mme Maryse Morin de Saint-René pour un (1) an et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

299-12-2023
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2023 pour la somme de 844 790,01 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 369 473,89 \$ et déboursés directs : 475 316,12 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le greffier-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- Dépôt de la lettre de félicitations de la Caisse Desjardins des Etchemins.
- Dépôt de la lettre reçue de Mme Johanne Têtu.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)**

300-12-2023
11.1-a)

**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES
ETCHEMINS POUR LA SOIRÉE DISCO PATIN DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023
À L'ARÉNA MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin rembourse le coût de la location de l'aréna municipal à titre de commandite pour la soirée disco patin le 7 décembre prochain, à la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins au profit de l'Essentiel des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour compléter, M. le maire Camil Turmel s'adresse aux gens présents dans la salle concernant certains dossiers majeurs qui retiendront l'attention du Conseil municipal au cours du présent mandat.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 50 l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Yannick Dion propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER